

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 Mai 2015**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Michel CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET - Philippe PACCARD - Gilles BERGER.- Marylène WILLAUMEZ.

Absents excusés : Chantal ARMENI, Denis AUGEZ.

Mme Chantal ARMENI a donné pouvoir à Mr Jean-Luc LUEZ.

**Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,**

**Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les DIA présentées :

**-DIA Salchaud :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Nicolas PONS, Notaire à St Etienne du Bois, portant sur une parcelle de terrain, située en zone U à Moinans cadastrée :

- A 1134 (362m2)

**-DIA Tondereau :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une maison d'habitation, « 182 Le Perroux » à Rignat sur 1332 m2 à détacher de la parcelle cadastrée :

- 324 D 411

La maison se trouve en zone U et le reste de la parcelle en zone A.

**-DIA Deloire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Didier RASSION, Notaire à Chatillon sur Chalaronne, portant sur une maison d'habitation, située en zone U «Rue de la Valière » Charinaz le Bas cadastrée :

- D 691 de 412 m2

**-DIA Safer parcelle 048 A 240**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Mathias FOURNERON, Notaire à Bourg-en-Bresse, portant sur une grange mitoyenne, située en zone U « Le Noyer » cadastrée :

- 048 A 240 de 250 m2

**-DIA Safer parcelles 048 A 267 et 048 A 265**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une maison d'habitation, «340 Rue de la Croix Rousse » et une parcelle attenante située en zone U cadastrée :

- 048 A 267 (1 270m2)
- 048 A 265 pour partie (1 226m2) (une partie se trouve en zone U (500m2) et l'autre en zone A)

**-DIA Safer parcelles Le Noyer**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur un ensemble de parcelles soumis au droit de préemption et cadastré :

- 048 A 328 1 408 m2
- 048 A 330 4 435 m2
- 048 A 411 6 790 m2
- 048 A 897 11 092 m2 (dont environ 2600m2 en zone U)
- 048 A 265 pour partie (2 519m2) non soumis au droit de préemption

### **-DIA Safer parcelle 048 A 416**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Jean-Michel MATHIEU, Notaire à Treffort-Cuisiat, portant sur une parcelle de terrain, pour partie en zone U (environ 2500m2) et cadastrée :

- 048 A 416 (superficie totale de la parcelle 11 108m2)

### **-DIA Safer parcelle 048 A 228**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une parcelle située en zone U cadastrée :

- 048 A 228 de 569 m2

### **Compte rendu annuel d'exploitation de l'Eclairage Public 2014 :**

Monsieur le Maire présente le rapport établi par le syndicat d'Energie et d'E. Communication sur l'éclairage public de la commune pour l'année 2014.

La commune compte 196 points lumineux et 15 armoires de commandes.

Une visite périodique est effectuée annuellement. En 2015 Le syndicat prévoit de remplacer 133 points lumineux.

La vérification des armoires a été réalisée en novembre 2014.

Suite à ce rapport le syndicat propose un programme d'investissement qui comprend des travaux de mise en conformité et des actions d'économies d'énergies, pour les montants suivants:

- La mise en conformité de 5 armoires de commandes non conforme : 10 400€ HT
- Le remplacement de deux points lumineux équipés de source à vapeur de mercure (énergivore et polluante) et interdites à la commercialisation: 1000€ HT (les 2 luminaires)
- L'installation de 6 horloges astronomiques permettant de commander l'éclairage public en fonction du lever et du coucher du soleil : 3000€ HT (les 6 horloges)

Soit un montant total de 14 400€ HT.

Monsieur le Maire propose d'inscrire ces dépenses au prochain Budget 2016.

### **Lavoir de Rignat :**

La signature de la convention avec la Fondation du patrimoine sera signée le 09 juin à 18h en Mairie de Meyriat.

### **Collecte sélective :**

La collecte sélective va commencer sur la commune à compter du 09 juin. Les bennes de tri sélectif emballages et papiers devraient être enlevés fin juin.

Les bennes à verre de Rignat et Meyriat resteront au même emplacement. La benne à verre de Bohas doit être déplacée à côté de l'abri bus du village de Bohas.

### **Sortie Kayak interCCAS**

Les CCAS de Cize, Villereversure, Hautecourt-Romanèche et Bohas-Meyriat-Rignat, organisent pour les collégiens une sortie kayak le samedi 20 juin après-midi à Pont d'Ain. 35 enfants participent dont 15 de notre commune.

### **Communauté de Communes :**

-Pascal Keraudren délégué à la commission information rend compte de l'avancement du bulletin communautaire.

Il devrait sortir le 26 juin.

-Voie verte : une étude de faisabilité doit être lancée, pour l'aménagement de voies vertes entre Revonnas-Montagnat-Ceyzériat-Bourg (Bouvent) ainsi qu'entre Ceyzériat et Chambod.

### **Affouage de Rignat :**

Henri Bouilloux informe le Conseil que certaines coupes à la forêt de Rignat, n'ont pas d'accès, et qu'il conviendrait de faire réaliser ceux-ci à l'occasion de travaux utilisant un engin de TP.

### **Aménagement d'une aire de Jeux à Rignat.**

Estelle Vourlat présente au Conseil les différentes structures de jeux extérieurs possibles, pour l'aménagement de l'aire prévue à Rignat au Gabrot.

Des devis sont aussi en cours pour l'installation d'un skate park.

**Le Maire,**  
**Jean-Luc LUEZ**